

# CE QUE DOIT ÊTRE LA LUTTE ANTITUBERCULEUSE

DANS NOTRE PROVINCE

Participation du Gouvernement Fédéral et du Gouvernement Provincial  
et des Municipalités

*Par le Docteur Louis Laberge*

Directeur du bureau d'hygiène de la ville de Montréal.

Le Comité d'organisation de cette seconde convention annuelle des services sanitaires de la Province, a bien voulu me faire l'insigne faveur de m'inscrire au programme officiel pour une dissertation sur "*Ce que doit être la lutte antituberculeuse dans la Province, participation du Gouvernement fédéral, du Gouvernement provincial et des Municipalités.*" Et cela en outre du rapport que je dois donner au nom du Comité Spécial sur la tuberculose, nommé à la Convention des Trois-Rivières.

L'étude de la tuberculose comme plaie sociale ou plutôt comme fléau national, dans le but d'en formuler des mesures d'hygiène préventive, est un problème d'un intérêt capital et de la plus haute gravité pour notre pays et pour notre race, dont l'importance ne peut être surpassée que par une autre question nationale plus grave encore : la mortalité excessive par les maladies saisonnières.

Aussi cette étude aurait dû être l'œuvre d'un comité spécial. Elle aurait eu plus de poids et de valeur. D'un autre côté, si on avait su combien la préparation d'une conférence m'est ardue, j'ai lieu de croire qu'on aurait eu la charité de m'épargner un tel travail, mais puisqu'on a bien voulu me faire l'honneur de cette hardie tentative, j'accepte la tâche pour montrer le bon exemple. J'essaierai de soumettre, aussi brièvement que possible, malgré la difficulté de résumer un sujet aussi vaste à la haute et compétente considération de cette assemblée, les vues que je me suis formées pour rendre effective notre lutte antituberculeuse locale ; répétant ici des citations et des arguments que j'ai eu l'avantage de formuler à Ottawa, en mars 1908,

154867

RA  
644  
T7L32